



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DIFFUSION IMMÉDIATE

URGENCE : 215 MILLIONS D'ENFANTS PRIVÉS D'ENFANCE

Montréal, le 12 juin 2010 – L'Aide internationale pour l'enfance et Amnesty internationale Canada francophone vous invitent samedi le 12 juin de 11h30 à 15h au métro Berri-UQAM, au coin des rues Berri et Sainte-Catherine.

Cet événement a pour objectif de rappeler l'urgence d'agir pour éliminer les pires formes de travail des enfants. La mise en scène représentera des jeunes astreints au travail au mépris de leurs droits fondamentaux. Venez-vous informer afin de dénoncer le manque d'actions prises pour combattre le travail des enfants dans le monde.

Alors que le 12 juin souligne la Journée mondiale contre le travail des enfants, l'année 2010 marque le 10^e anniversaire de l'entrée en vigueur de la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants. L'objectif mondial visant à éliminer les pires formes de travail des enfants est fixé à 2016. Cependant, le 7 mai dernier, l'Organisation Internationale du travail (OIT) avertissait que les efforts déployés pour éliminer ce fléau s'étaient fortement relâchés et appelait à une « **campagne mondiale redynamisée** ».

« Les progrès sont irréguliers : ni assez rapides, ni suffisamment étendus pour atteindre les buts que nous nous sommes fixés », a déclaré le Directeur général de l'OIT, Juan Somavia, ajoutant que « la récession économique ne peut servir d'excuse pour réduire nos ambitions ni justifier notre inaction ». À l'échelle mondiale, 215 millions d'enfants sont toujours exploités pour effectuer des travaux pénibles. Parmi eux, 115 millions sont obligés d'exécuter des travaux dangereux qui les soumettent à des sévices physiques, psychologiques ou sexuels, compromettant gravement leur existence.

L'Aide internationale pour l'enfance et Amnesty internationale Canada francophone s'associent pour lancer un signal d'alarme fort et un appel à l'action. L'engagement envers l'aide publique au développement ne doit rien à la pitié ni à la charité. Il repose sur la justice. Il est grand temps d'agir. Si rien n'est fait, le nombre des victimes augmentera. Si la volonté existe, les moyens sont là.

Visitez nos sites Web : www.aipe-cci.org, www.amnistie.ca

Complément d'information

Dissimulées et illégales par nature, les pires formes de travail des enfants posent des difficultés considérables à la mesure statistique. Et même si 171 des 183 États Membres de l'OIT ont ratifié la convention n° 182, un tiers des enfants de la planète vivent dans des pays qui ne se sont pas encore pleinement engagés à abolir le travail des enfants. Plus important encore, si la ratification d'une convention est une démarche importante, la traduction en actes d'un tel engagement est autrement plus difficile. Selon l'OIT, relativement peu de pays ont adopté des législations interdisant effectivement le travail forcé, la servitude pour dettes, l'esclavage ou l'utilisation, le recrutement ou l'offre d'enfants aux fins d'activités illicites.

Le travail des enfants ne peut pas être traité de façon isolée. Il s'agit à la fois d'une cause et d'une conséquence de la pauvreté et d'une aide sociale déficiente. Pour ne citer qu'un exemple, les augmentations récentes des prix des denrées alimentaires ont eu des conséquences néfastes et directes sur les personnes pauvres. Cette hausse limite non seulement leur capacité d'acquérir de la nourriture mais aussi d'avoir accès à d'autres biens et services essentiels, y compris l'éducation et les soins médicaux. Globalement, on s'attend à ce que l'augmentation des prix des denrées alimentaires précipite un nombre encore plus élevé de personnes dans la pauvreté absolue, avec des estimations atteignant jusqu'à 100 millions de personnes (ONU).

Les chances d'atteindre l'objectif de 2016 d'éliminer les pires formes de travail des enfants, dépendent en partie de l'attitude des gouvernements: soit ils utilisent la crise comme prétexte pour réduire les dépenses sociales fondamentales telles que l'éducation et l'aide internationale, soit ils la considèrent comme une chance à saisir pour mobiliser la volonté politique nécessaire et donner la priorité à l'élimination du travail des enfants, comme un investissement propice et nécessaire au développement.

Nous ne pouvons nous dégager de notre responsabilité envers tous ces enfants qui sont obligés de travailler pour survivre, privés d'enfance, sans le moindre espoir d'un avenir meilleur. Nous devons nous assurer que tous les enfants ont la possibilité d'aller à l'école, nous avons besoin de systèmes de protection sociale qui assistent les familles vulnérables – particulièrement en période de crise – et nous devons veiller à ce que les adultes aient accès à un travail décent.

Pour plus d'information :

Roxana Robin

Directrice générale et fondatrice
Aide internationale pour l'enfance
514.871-8088
direction@aipe-cci.org

Anne Sainte-Marie

Responsable des communications
Amnistie internationale Canada francophone
514.766-9766 #230
aste-marie@amnistie.ca